



# HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : [secretariat@artois.fff.fr](mailto:secretariat@artois.fff.fr)

## SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaines réunions
2. GESTION des LITIGES – Réunion du 12 novembre 2024
3. GESTION des LITIGES – Restreinte du 15 novembre 2024
4. COMMISSION ARBITRAGE – Lois du Jeu – Réunion du 14 novembre 2024
5. COMMISSION des ARBITRES – Plénière du 5 novembre 2024
6. COMMISSION FEMININES – PÔLE FORMATION
7. DEVENIR ARBITRE



## DISCIPLINE PROCHAINES REUNIONS



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ **Le VENDREDI 22 NOVEMBRE** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 17 NOVEMBRE 2024** y compris les matchs arrêtés

→ **Le VENDREDI 29 NOVEMBRE** (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus **jusqu'au 24 NOVEMBRE 2024** y compris les matchs arrêtés

**Le Président de la Commission :**  
**Jean Marie HUYS.**



## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

**Réunion du :** Mardi 12 novembre 2024

---

**Présidente :** Mme Nathalie COCKENPOT -

---

**Présents :** MM. Jean Luc BERNARD – Jean Pierre CERER - Bernard DEJARDIN – Anthony RINGEVAL - Marc TINCHON -

---

### **RESERVES ET HOMOLOGATIONS**

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

### **DECISIONS de la REUNION du 28 SEPTEMBRE 2024 NON PARUES**

#### **CHAMPIONNATS – JOURNEE DU 8 SEPTEMBRE 2024**

##### **SENIORS D4 – Poule A**

28855475 – AS FREVENT / FC LILLERS (b)

Réclamation d'après-match de FREVENT suite à la participation et la qualification de 7 joueurs mutés sur cette rencontre.

Réclamation recevable.

La commission rejette cette réclamation, LILLERS peut aligner 1 joueur muté supplémentaire – Parution du 23/08/2024).

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 2.

Droits conservés.

28652308 – US HOUDAIN / AFC LIBERCOURT

Réserve technique d'HOUDAIN déposée à la 70e minute par son capitaine, examinée en 1<sup>ère</sup> instance par la Commission des Lois du Leu et, transmis à la Commission des Litiges :

*Aucune numérotation sur le maillot de gardien de Libercourt lors de la rencontre. Réserve évoquée à l'arbitre, pendant le match et par le capitaine de l'US Houdain. Équipe adverse (capitaine/arbitre de touche/entraîneur) notifiée également du motif de réserve. 4 photos à l'appui. Arbitre de la rencontre au début du match un numéro un sur son maillot avec du scotch noir qui n a pas tenu pendant toute la rencontre”.*

Réserve appuyée et confirmée, recevable.

La commission rejette cette réserve, la numérotation du gardien de LIBERCOURT était correcte au coup d'envoi (Article 114 des Règlements Généraux)

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 3.

Droits conservés.

## **CHAMPIONNATS – JOURNEE DU 22 SEPTEMBRE 2024**

### **BRASSAGE U16 F – Poule A**

29330241 – ASSB OIGNIES / USA LIEVIN

Réclamation d'après-match d'LIEVIN car le club adverse a fait jouer 4 remplaçantes au lieu de 3.

Réclamation irrecevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 7 – 1.

Droits conservés.

## **CHAMPIONNATS – JOURNEE DES 12 ET 13 OCTOBRE 2024**

### **SENIORS D3 – Poule B**

28652110 – US GRENAY / USA LIEVIN

Réserve d'avant match de GRENAY sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble de l'équipe de LIEVIN, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match 8 joueurs mutés.

Réserve appuyée et confirmée, recevable.

La commission rejette cette réserve, LIEVIN présentait 8 joueurs mutés dont 1 hors période (2 joueurs mutés supplémentaires autorisés – Parution du 23/08/2024).

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 3.

Droits conservés

### **SENIORS D4 – Poule C**

28652726 – ESP. CALONNE LIEVIN (b) / ES. ANGRES (b)

Réserve d'avant match d'ANGRES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de CALONNE LIEVIN, pour le motif suivant : des joueurs de CALONNE LIEVIN sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée et confirmée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe 1 de CALONNE LIEVIN.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 0.

Droits conservés

### **SENIORS D6 – Poule B**

28867913 – AS CAUCHY (b) / RC. CALONNE

Réclamation d'après match de CAUCHY concernant le comportement de l'arbitre bénévole, et, que la rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire.

Réclamation appuyée et confirmée mais irrecevable car envoyée par une adresse mail non officielle du club.

Droits conservés.

Dossier transmis et traité par la Commission de Discipline le 18 octobre 2024.

### **SENIORS D6 – Poule C**

28868189 – FC CUINCHY / ES. VENDIN (b)

Réserve d'avant match de CUINCHY sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de VENDIN LE VIEIL, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période.

Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération (Nombre de joueurs mutés pas précisé).

Réserve transformée en réclamation, recevable sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de VENDIN LE VIEIL pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

La Commission, après vérification, constate que 6 joueurs mutés hors période sont notés sur la feuille de match, et ont participé à la rencontre, pour 2 autorisés (Article 131 des Règlements Généraux du District Artois), donne match perdu par pénalité à VENDIN LE VIEIL sur le score de 3 – 0 (0 point aux 2 équipes).

Amende de 80 € à ES VENDIN.

Droits remboursés à CUINCHY.

### **SENIORS D6 – Poule D**

28868360 – US ARLEUX (b) / AS BAILLEUL (b)

Nombre de joueurs mutés hors période supérieur à celui autorisé (8 – 10 – 112) impossible de cliquer sur les joueurs concernés.

Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération.

Réserve de BAILLEUL transformée en réclamation, recevable sur la qualification et/ou la participation des joueurs NAIT LAHCEN SAID, YOUSFI NORDINE et BARDOUIL SHAWN.

Motif : ces trois joueurs sont titulaires d'une licence « mutation hors période » alors que le règlement limite à deux leur participation.

La Commission, après vérification, constate que ces 3 joueurs mutés hors période sont notés sur la feuille de match, et ont participé à la rencontre, pour 2 autorisés (Article 131 des Règlements Généraux du District Artois), donne match perdu par pénalité à ARLEUX sur le score de 0 – 3 (0 point aux 2 équipes).

Amende de 80 € à ARLEUX.

Droits remboursés à BAILLEUL.

28868364 – AS QUIERY / USO MEURCHIN (c)

Réserve d'avant match de QUIERY pour le motif suivant : Réserve sur l'équipe de MEURCHIN joueur susceptible d'avoir participé en équipe supérieure et que l'équipe supérieure ne joue pas ce jour.

Réserve confirmée, appuyée, irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération.

Réserve transformée en réclamation, recevable sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble de l'équipe de MEURCHIN équipe 3, pour le motif suivant : Ces joueurs qui ont participé lors de la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe 2 de MEURCHIN (l'équipe 1 jouant le même jour en Coupe de France).

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2.

Droits conservés.

### **SENIORS D7 – Poule E**

29147255 – RC BOURS (b) / FC CAMBLAIN (c)

Réserve d'avant match de CAMBLAIN sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de BOURS, pour le motif suivant : des joueurs de BOURS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée et confirmée, recevable.

La Commission, après vérification, constate que 5 joueurs sont notés sur la feuille de match, et ont participé à la rencontre, donne match perdu par pénalité à BOURS sur le score de 0 – 3.

Amende de 80 € à BOURS.

Droits remboursés à CAMBLAIN.

## CHAMPIONNATS – JOURNEE DES 19 ET 20 OCTOBRE 2024

### **SENIORS D3 – Poule A**

28651748 – FC LA ROUPIE / USO BRUAY (b)

Réserve de LA ROUPIE non formulée sur la feuille annexe de la FMI, transformée en réclamation d'après match concernant le nombre de mutés sur la feuille de match.

Réclamation irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération.

Résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 3.

Droits conservés.

### **SENIORS D3 – Poule B**

28652061 – USA LIEVIN / US NOEUX (b)

Réclamation d'après match de LIEVIN concernant le n° 1 de NOEUX Robin BARLET par rapport à son âge car celui-ci jouait à BOULOGNE en U17 il y a peu de temps.

Réclamation irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 3.

Droits conservés.

### **SENIORS D4 – Poule B**

28652498 – FC LA COUTURE (b) / SCF ACHICOURT

Match arrêté à la 45<sup>ème</sup> mn pour insuffisance de joueurs à ACHICOURT suite à 5 joueurs blessés sur le score de 7 – 1.

Résultat : LA COUTURE / ACHICOURT : 7 – 0.

Amende de 20 € à ACHICOURT

### **SENIORS D6 – Poule A**

28867600 – US MONDICOURT / ES ROEUX

Réserve technique de ROEUX.

Dossier transmis à la Commission des Lois du Jeu.

### **SENIORS D7 – Poule D**

29146853 – ES HAILLICOURT (b) / AJ RUITZ (b)

Match arrêté à la 90<sup>ème</sup> mn sur le score de 3 – 2 suite au comportement menaçant d'un supporter n'appartenant à aucune des 2 équipes.

La Commission homologue la rencontre sur le score de 3 – 2 pour HAILLICOURT.

### **SENIORS D7 – Poule E**

29147207 – O. LA COMTE / FC CAMBLAIN (c)

Réserve d'avant match de CAMBLAIN sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de LA COMTE, pour le motif suivant : des joueurs de LA COMTE sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve non confirmée, non appuyée.

Droits conservés.

Réclamation d'après match de CAMBLAIN sur le nombre de mutés notés par l'équipe de LA COMTE sur la feuille de match 3 alors que le règlement ne les autorise à aucun joueur mutés.

Réclamation irrecevable car mal formulée ne pouvant être prise en considération.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 1.

Droits conservés.

## **COUPES – JOURNEE DU 19 OCTOBRE 2024**

### **COUPE ARTOIS U18 (2ème tour)**

29832987 – BEAUMETZ SUD ARTOIS / ES SAINT LAURENT

Match arrêté à la 58<sup>ème</sup> mn suite au gardien de BEAUMETZ SUD ARTOIS blessé sur le score de 0 – 15.

Résultat : SUD ARTOIS FOOT – SAINT LAURENT : 0 – 15.

### **COUPE LEBAS U18 (1er tour)**

29833091 – SC FOUQUIERES / E. VERQUIN

Réclamation d'après match de FOUQUIERES : Objet de la réclamation non formulé.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 2.

Droits conservés.

## **CHAMPIONNATS – JOURNEE DU 26 OCTOBRE 2024**

### **JEUNES U16 D2 – Poule A**

29867114 – OS AIRE / FC AUCHEL

Réserve d'avant match d'AUCHEL retirée à l'issue de la rencontre par un de ses dirigeants.

Réclamation d'après match d'AUCHEL, recevable sur la qualification et la participation de l'équipe d'AIRE pour le motif suivant : AIRE a inscrit sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés autorisés.

La commission rejette cette réserve, AIRE présentait 4 joueurs mutés dont 1 hors période (Article 131 des R.G.).

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 2.

Droits conservés.

## **COUPES – JOURNEE DU 27 OCTOBRE 2024**

### **COUPE MALLEZ (2ème tour)**

29855185 – RCV KENNEDY / I. NORRENT FONTES

Réserve d'avant match de NORRENT sur la participation et/ou la qualification du joueur/ des joueurs MORIEUX THOMAS, de KENNEDY, pour le motif suivant : Le joueur/ les joueurs est/sont en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Réserve appuyée et confirmée, recevable.

La Commission rejette cette réserve, le joueur incriminé, exclu le 6 octobre 2024, ayant purgé ses 2 matchs de suspension les 13 et 20 octobre 2024, pouvait participer à cette rencontre.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 1.

Droits conservés.

## **CHAMPIONNATS – JOURNEE DES 1 – 2 ET 3 NOVEMBRE 2024**

### **SENIORS D4 – Poule A**

28855495 – AS FREVENT / US NOYELLES sous LENS (c)

Réserve d'avant match de FREVENT sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de NOYELLES sous LENS, pour le motif suivant : des joueurs de NOYELLES sous LENS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée et confirmée, recevable.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur n'a participé à la dernière rencontre jouée par l'équipe 1 de NOYELLES sous LENS (l'équipe 2 jouant le même jour en championnat).

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 2.

Droits conservés.

#### **SENIORS D4 – Poule A**

28855482 – AS FREVENT / AFC LIBERCOURT

Réserve d'avant match de LIBERCOURT sur la participation et/ou la qualification de l'ensemble de l'équipe de FREVENT, pour le motif suivant : Le joueur/les joueurs est/sont en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Réserve appuyée et confirmée, recevable.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, le joueur Antoine PLOUVIER (n° 2544898918) pouvait participer à cette rencontre (dossier en instance) ; le joueur Maxime PETIT (n° 2127596624) exclu lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> novembre 2024 n'a pas participé à la rencontre, le joueur Maxime PETIT inscrit sur la feuille de match porte le n° de licence 1976822080.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 2.

Droits conservés.

#### **SENIORS D5 – Poule D**

28919921 – US ROUVROY (b) / FC ESTEVELLES

Réserve technique d'ESTEVELLES.

Dossier transmis à la Commission des Lois du Jeu.

#### **SENIORS D6 – Poule B**

28867871 – US BOUBERS (b) / RC BOURS

Réclamation d'après match de BOUBERS sur la qualification et la participation du joueur PRUVOST EDOUARD n° de licence 1966832192 de BOURS qui a participé à la rencontre de ce dimanche 03/11/2024.

Ce joueur a participé le samedi 2 novembre 2024 au match vétérans : BOURS / ALLOUAGNE or le règlement interdit de jouer au cours de 2 jours consécutifs.

Réclamation, recevable pouvant être prise en considération.

La Commission, après vérification, rejette cette réclamation, le joueur PRUVOST EDOUARD, possédant une licence Vétérans Loisirs, pouvait prendre part à la rencontre (Article 65 des Règlements Généraux).

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 5.

Droits conservés.

#### **SENIORS D7 – Poule D**

29213604 – FC RICHEBOURG (b) / FC CUINCHY

Réclamation d'après match de CUINCHY concernant le joueur M. Charles TERNEL n° de licence 22124398 qui était suspendu pour ce match mais a participé à la rencontre.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

#### **JEUNES U17 D2 – Poule C**

29867751 – AS PONT A VENDIN / FC GIVENCHY

Comportement de l'arbitre-assistant de GIVENCHY.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **110 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente**  
**Nathalie COCKENPOT**



**Le Secrétaire**  
**Marc TINCHON**







## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

**Réunion du :** Restreinte du vendredi 15 novembre 2024

---

**Présidente :** Mme Nathalie COCKENPOT -

---

**Présents :** MM. Jean Luc BERNARD – Bernard DEJARDIN - Marc TINCHON -

---

### RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

### RECTIFICATIF JOURNEE DU 20 OCTOBRE

#### **SENIORS D4 – POULE B**

Rencontre N°28652501 : AS AUCHY – FC BOUVIGNY

Réserves de BOUVIGNY annulées.

Résultat acquis sur le terrain : 3/0

Droits de 30 € remboursé à FC BOUVIGNY.

### JOURNEES DU 1 – 2 ET 3 NOVEMBRE

#### **SENIORS D3 – POULE C**

Rencontre N°28855453 : USO MEURCHIN (b) – BEAUMETZ SUD ARTOIS

Réserves d'avant match de BEAUMETZ SUD ARTOIS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/2

Amende de 30 € à BEAUMETZ SUD ARTOIS.

#### **SENIORS D4 – POULE A**

Rencontre N°28855482 : AS FREVENT - AFC LIBERCOURT

Réserves d'avant match de FREVENT, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/2

Amende de 30 € à FREVENT.

#### **U18 D3 – POULE B**

Rencontre N°29869019 : FC ATREBATE – ENT VERQUIN

Réserves d'avant match d'ATREBATE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/3

Amende de 30 € à ATREBATE.

### **U17 D1 – POULE A**

Rencontre N°29867537 : USO LENS – FC CALONNE RICOUART

Réserves d'avant match de CALONNE RICOUART, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/0

Amende de 30 € à CALONNE RICOUART.

Rencontre N°29867540 : FC MONTIGNY / US LESTREM

Observations d'après match de LESTREM, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/3

Amende de 30 € à LESTREM.

### **SENIORS D5 – POULE D**

Rencontre N°28919973 : AS BREBIERES (b) – US IZEL LES EQUERCHIN

1<sup>er</sup> forfait d'IZEL LES EQUERCHIN.

BREBIERES bat IZEL LES EQUERCHIN par forfait 5/0.

Amende de 25 € à IZEL LES EQUERCHIN.

### **SENIORS D6 – POULE A**

Rencontre N°28867604 : AS VALLEE DE LA TERNOISE (b) – SCF ACHICOURT (b)

2<sup>ème</sup> forfait d'ACHICOURT.

VALLEE DE LA TERNOISE bat ACHICOURT par forfait 5/0.

Amende de 50 € à ACHICOURT.

Match retour à VALLEE DE LA TERNOISE.

### **FEMININES SENIORS A 8 – POULE D**

Rencontre N°229205024 : ENT. BERNEVILLE/AGNY – USSM LOOS

1<sup>ER</sup> forfait de LOOS.

ENT. BERNEVILLE/AGNY bat LOOS par forfait 5/0.

Amende de 10 € à LOOS.

Match retour à ENT. BERNEVILLE/AGNY.

### **U18 D3 – POULE B**

Rencontre N°29869201 : AAE AIX – OF ARRAS

1<sup>ER</sup> forfait d'ARRAS.

AIX bat OF ARRAS par forfait 5/0.

Amende de 15 € à ARRAS.

Match retour à AIX.

### **U17 D2 – POULE B**

Rencontre N°29867694 : O. BURBURE – US BOUBERS

1<sup>ER</sup> forfait de BOUBERS.

BURBURE bat BOUBERS par forfait 5/0.

Amende de 15€ à BOUBERS.

Match retour à O. BURBURE57883.1

### **U15 A 8 – POULE A**

Rencontre N°29869631 : DR LAMBRES – O. BURBURE

1<sup>ER</sup> forfait de BURBURE.

LAMBRES bat BURBURE par forfait 5/0.

Amende de 10€ à BURBURE.

Match retour à LAMBRES.

### **U15 A 8 – POULE C**

Rencontre N°29869782 : COS MARLES (b) - FC VERQUIGNEUL

1<sup>ER</sup> forfait de VERQUIGNEUL.

MARLES bat VERQUIGNEULE par forfait 5/0.

Amende de 5€ à VERQUIGNEUL.

Match retour à COS MARLES.

### **BRASSAGE U16 FEMININES -POULE A**

Rencontre N°29330554 : AS TINCQUIZEL – AFC LIBERCOURT

3<sup>ème</sup> forfait de LIBERCOURT.

TINCQUIZEL bat LIBERCOURT par forfait 5/0.

Amende de 45 € à LIBERCOURT.

## **JOURNEES DU 9 – 10 ET 11 NOVEMBRE**

### **SENIORS D3 – POULE B**

Rencontre N°28652074 : O. LIEVIN – US NOEUX LES MINES (b)

Réserves d'avant match de LIEVIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30 € à LIEVIN.

### **U18 D1 – POULE A**

Rencontre N°29867908 : OS AIRE – US COURCELLES

Réserves d'avant match de COURCELLES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/4

Amende de 30 € à COURCELLES.

### **COUPE VETERANS A 8**

Rencontre N°29795369 : US ARLEUX – FC MERICOURT

Réserves d'avant match d'ARLEUX, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/1

Amende de 30 € à ARLEUX.

### **COUPE DEMANDRILLE SENIORS**

Rencontre N°29853761 : US NOUYELLES SOUS LENS (c) – AS COURRIERES (b)

Réserves d'avant match de NOYELLES SOUS LENS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/0

Amende de 30€ à NOYELLES SOUS LENS.

### **COUPE VETERANS LOYEZ**

Rencontre N°29919470 : AS MAROEUIL – AS PTT ARRAS

Réserves techniques d'ARRAS S, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Amende de 30€ à ARRAS.

### **SENIORS D4 – POULE B**

Rencontre N°28652511 : AS BARLIN - SCF ACHICOURT

2<sup>ème</sup> forfait d'ACHICOURT.

BARLIN bat ACHICOURT par forfait 5/0.

Amende de 50€ à ACHICOURT.

Match retour à BARLIN.

**SENIORS D6 – POULE B**

Rencontre N°28867878 : FC CALONNE RICOUART (c) – OS AIRE (c)

1<sup>er</sup> forfait d'AIRE.

FCC CALONNE RICOUART bat AIRE SUR LA LYS par forfait 5/0.

Amende de 25 € à AIRE.

Match retour à FC CALONNE RICOUART.

**SENIORS D7 – POULE D**

Rencontre N°29254414 : ES DOUVRIN (c) – AS AUCHY LES MINES (b)

1<sup>er</sup> forfait de DOUVRIN.

AUCHY LES MINES bat DOUVRIN par forfait 5/0.

Amende de 25 € à DOUVRIN.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,  
Nathalie COCKENPOT.**



**Le Secrétaire,  
Marc TINCHON.**





## COMMISSION de l'ARBITRAGE Section LOIS du JEU



### PV 3

---

<b>Réunion du :</b>	Jeudi 14 novembre 2024 en Visio
<b>Président :</b>	M. Anthony RINGEVAL
<b>Présents :</b>	MM. Nathan LARDIER - Henry MACIUSZCZAK – Mathieu MUSTAR – Loic MOUTON – Edouard MORGANTI -

---

#### **MATCH DE SENIORS D6 DU 20 OCTOBRE 2024 : US MONDICOURT / ES ROEUX**

Score final 2-1.

Courrier du club de Roeux concernant le dépôt d'une réserve technique.

##### 1.- Intitulé de la réserve

“Coach de ROEUX : suspicion que l'arbitre centrale de la rencontre Monsieur Bertrand LADAN soit alcoolisé lors de la rencontre opposant son équipe : US Mondicourt / ES Roeux le 20 octobre 2024. Gendarmerie prévenue pendant la rencontre. Dirigeant de l'US MONDICOURT, a filmé à son insu la présidente de l'ES ROEUX et ses enfants, durant la rencontre de ce jour.”

##### 2.- Nature du jugement

La section Lois du Jeu de la CDA,  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Consultée en première instance,

##### 3.- Recevabilité

- Attendu que l'article 146.1.a) des Règlements généraux de la F.F.F. prévoit qu'une réserve technique doit, pour être recevable en la forme, être formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.
- Attendu, qu'en l'espèce, il ressort sur la FMI, relatif à cette réserve, que ladite réserve n'a pas été formulée durant la rencontre mais après la fin de celle-ci.
- Attendu donc que les dispositions de l'article 146.1.a) précitées n'ont pas été respectées
- Attendu, dès lors, que la réserve technique est irrecevable en la forme,
- En conséquence, la Section Lois du jeu déclare la réserve irrecevable en la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Droits conservés.

#### **MATCH DE SENIORS D5 DU 1 NOVEMBRE 2024 : US ROUVROY (B) / FC ESTEVELLES**

Score final 3-2.

Réserve technique déposée à la 64e minute par l'éducateur d'Estevelles.

### 1- Intitulé de la réserve

“Je soussigné Monsieur Yannick PRESSE éducateur responsable du FC ESTEVELLES porte réclamation sur une erreur technique de 1 arbitre à la 64e sur un fait de jeux sur mon gardien sortis de sa surface avec les bras collés sur le corps, sur ce fait 1 arbitre mais un premier temps un carton jaune et sort la réclamation de l'équipe adverse, l'arbitre reviens sur sa décision et mais le carton rouge.”

### 2- Nature du jugement

La section Lois du Jeu de la CDA,  
Après étude des pièces versées au dossier,  
Consultée en première instance,

### 3- Recevabilité

- Attendu que l'article 146.1.a) des Règlements généraux de la F.F.F. prévoit qu'une réserve technique doit, pour être recevable en la forme, être formulée par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.
- Attendu, qu'en l'espèce, il ressort à la lecture de la FMI et du courrier du club du FC Estevelles, relatif à cette réserve, que ladite réserve a été formulée non pas par le capitaine plaignant mais par le dirigeant plaignant.
- Attendu donc que les dispositions de l'article 146.1.a) précitées n'ont pas été respectées.
- Attendu, dès lors, que la réserve technique est irrecevable en la forme.
- Attendu que selon les dispositions de l'article 146 des Règlements généraux de la F.F.F. dispose qu'une faute technique correspond à « une décision de l'arbitre non conforme aux Lois du Jeu ».
- Attendu que la loi 5 du document IFAB Lois du jeu 2023-2024 autorise un arbitre à modifier sa décision dès lors que le jeu n'a pas encore repris, ce qui était le cas dans la situation faisant l'objet de la réserve technique.
- Attendu qu'il n'est donc pas du rôle de la Section Lois du jeu de contrôler l'exactitude matérielle des faits observés par l'arbitre ainsi que ses éventuelles erreurs résultant d'une interprétation subjective d'un fait de jeu, puisqu'elle se limite à l'analyse du respect des Lois du jeu.
- Attendu que la décision de l'arbitre ayant motivé la réserve déposée est conforme aux Lois du jeu et constitue une interprétation d'un fait de jeu, qu'elle ne constitue donc pas une faute technique au sens de l'article 146.4 des Règlements Généraux de la F.F.F.
- En conséquence, la Section Lois du jeu déclare la réserve irrecevable en la forme et non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

### Droits conservés.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage à l'adresse suivante [ecaron@lfhf.fff.fr](mailto:ecaron@lfhf.fff.fr) conformément à l'article 5.3 du Statut de l'Arbitrage et dans un délai de sept jours (deux jours pour les matchs de coupe ou brassage) selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée, accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).*

*Les membres de la Section Lois du Jeu licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.*

**Le Président de séance :**  
**Anthony RINGEVAL**

**Le Secrétaire de Séance :**  
**Mathieu MUSTAR**



## COMMISSION DES ARBITRES



---

**Réunion du :** Plénière du mardi 5 novembre 2024 à 18 heures 30

---

**Président :** M. Henry MACIUSZCZAK –

---

**Présents :** MM. Frédéric GAULTIER - Michel KLECHA – Florent LEFRANC – Xavier MIQUET  
- Mathieu MUSTAR – Serge PAUCHET - Damien PENO – Anthony RINGEVAL –  
André SOJKA –

---

**Excusée :** Mme Clémence GONCALVES -  
MM. Thibaut FRANCOIS (éducateur) – Edouard MORGANTI – Pascal WATEL  
(Comité Directeur) -

---

### **OUVERTURE DE SEANCE – Henry MACIUSZCZAK**

Le Président ouvre la séance et évoque les points suivants :

- L'absence d'un arbitre (filière Ligue) convoqué pour cette plénière a été constatée.

En conséquence, le cours de la Filière Ligue est suspendu pour ce vendredi 8 novembre 2024. Aucune désignation ne sera faite tant que la raison de son absence n'aura pas été justifiée.

Une nouvelle convocation devant le bureau de la CDA est programmée pour qu'il puisse s'expliquer.

- Le président évoque le courriel d'un arbitre de Ligue à la suite du comportement d'un arbitre assistant artésien.

Cet arbitre assistant artésien sera convoqué devant le bureau de la CDA afin de s'expliquer.

- Le président nous informe de l'échec de 2 candidats jeunes arbitres de ligue sur leurs premiers examens JAL. Une observation conseil supplémentaire a été programmée par Monsieur Mathieu MUSTAR.

- Pour finir, le président de la CDA et ses membres expriment leur profonde colère à la suite de la dégradation de véhicules d'arbitres de district. Le sujet sera évoqué lors du prochain comité directeur.

### **OUVERTURE DE SEANCE – Henry MACIUSZCZAK**

Le PV de la plénière du 8 octobre 2024 est validé par l'ensemble des membres de la CDA.

### **SECRETARIAT – André SOJKA**

Courriers et mails reçus

- Démission de Monsieur DECOUDU Aymerick : La CDA le remercie des services rendus à l'arbitrage Artésien.

- Changement d'adresse de Monsieur DUPONT Fabien.

- Mutation programmée en 2025 de Monsieur CALMELS Julien. La CDA le remercie des services rendus à l'arbitrage Artésien.

- Arrêt de l'arbitrage de Monsieur Sébastien PIRET. La CDA le remercie des services rendus à l'arbitrage Artésien.

- Désignation d'un arbitre pour rejouer une séance de tirs au but.

- Monsieur HAMBLI Sliman, diplômé Jeune Officiel UNSS rejoint les effectifs du District grâce à la convention UNSS-FFF. Il sera invité à participer à une formation d'arbitre pour assurer les acquis techniques.

#### Indisponibilités

La CDA enregistre les indisponibilités suivantes :

- Monsieur LECOMTE Ulrich : absence jusqu'au 24 novembre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur CROCHET Philippe : absence jusqu'au 29 novembre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur FLAMENT Stéphane : absence jusqu'au 31 décembre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur HOUSSIN Jean-Luc : absence jusqu'au 17 novembre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur HUNET Guy : absence jusqu'au 18 novembre 2024 pour raisons médicales.
- Monsieur DUBUS Jean-Michel : absence jusqu'au 4 novembre 2024 pour raisons médicales.

#### Reprise

La CDA enregistre la reprise suivante :

- Monsieur POULLE Manuel

#### Désignations

Il est évoqué les sujets suivants :

❖ Désignations d'arbitres « programme HORIZONS » pour :

- CARON Hugo
- CECCARELLI Théo
- LEMAIRE Lucas
- MARIANNE Noa
- ROSIAUX Louis

❖ Point sur les désignations de ce week-end. Il est constaté *un manque* d'effectif à partir de la D5.

❖ Début de la saison des Championnats Universitaires à compter de ce jeudi 7 novembre 2024.

Priorité est donnée aux arbitres fréquentant la FAC DES SPORTS de LIEVIN, que ce soit en Masculin ou en Féminin.

### **DESIGNATIONS JEUNES – Xavier MIQUET**

- Points sur les désignations du week-end. Il a été constaté l'absence d'indication de stade concernant les désignations jeunes. 20 arbitres ont contacté le désignateur sur ces anomalies.

- Évocation d'une demande de Monsieur BEN Erwan : non présent aux séminaires de rentrée. Il pourra être désigné à condition de respecter les éléments suivants :

1. Séminaire de rentrée à faire en DM
2. Note divisée par 2
3. Désignable s'il participe à une 1/2 journée de formation en présentiel type stage de perfectionnement .

#### Indisponibilités

- Monsieur DAMBLIN Lucas : absence jusqu'au 15 novembre 2024
- Monsieur WASTEELS Thibault : absence 17 janvier 2025

### **FUTSAL – Frédéric GAULTIER**

- Un point concernant les observations.

- Formation initiale Futsal. Le président évoquera la demande du pôle Futsal d'organiser une formation sur 1 week-end et 1 samedi au président de CRA.

Il y a 6 à 7 arbitres qui ont sollicité le pôle FUSTAL afin de participer à celle-ci.



## **POLE TECHNIQUE – Anthony RINGEVAL – Mathieu MUSTAR**

### Note et TAISA

Validation par les membres de CDA, des notes et TAISA (la date limite d'envoi du rattrapage du questionnaire du séminaire était fixée au 31 octobre 2024) :

- 72 arbitres ont envoyé leur rattrapage.
- 47 arbitres obtiennent au moins la moyenne et valident ce critère de désignation pour les matchs de Coupe et de Ligue.

### Inter-District U15G

Demande d'accompagnement sur les inter-districts U15G du samedi 16 et dimanche 17 novembre 2024 au Complexe Jean Frère à LIÉVIN.

- Samedi 16 novembre 2024 de 14 heures à 18 heures 30 : 3 arbitres et 1 cadre des arbitres
- Dimanche 17 novembre 2024 de 9 heures 15 à 18 heures : 6 arbitres et 2 cadres des arbitres

### Coupe de France des arbitres

14 arbitres de la Ligue des Hauts de France sont qualifiés pour le 4e tour de la Coupe de France des arbitres.

Bravo aux 5 artésiens encore en lice :

- Louis LAURENT
- Clément FEDIACZKO
- Matys DEVILLE
- Corentin QUIQUEMPOIX
- Florian TASSART

### FIA

38 nouveaux arbitres ont validé l'examen théorique d'arbitre lors de la formation à LILLERS.

Sur ces 38 arbitres, 36 sont issus du District Artois et sont répartis ainsi :

<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>CLUB</b>
BENHADJA	Khalid	MONTIGNY EN GOHELLE F.C
BOCQUET	Constant	U.S. ST MAURICE LOOS EN GOHELLE
BOCQUET	Tom	A. S. LYSSOIS
BOUILLON	Reynald	AVT G. GRENAY
BOULIEZ	Bruno	A. S. KENNEDY HENIN BEAUMONT
BUTEZ	Loris	ET.S. BULLY LES MINES
CADART	Anthony	A.S. VENDIN 2000
COCQ	Baptiste	NEANT
CORDIER	Mael	U.S. RUCH CARVIN
DECOBERT HAMELA	Jules	F.C. RICHEBOURG
DESNYDER	Thibaut	VALHUON F. C.
DUBOIS	Louise	F.C.AM.LAIQ. HINGES
EVIN	Bryon	OLYMPIQUE LA COMTE OMNISPORTS
FATOU	Arnaud	O. HENINOIS
FERLIN CHOCHOY	Damien	RACING CLUB DE BOURS
GAVAZZI	Lorenzo	U.S. OUVRIERE DROCOURT
GIFFARD	Jordan	RACING CLUB DE BOURS
HUBERT	Corentin	RACING CLUB DE BOURS

JADER	Anaëlle	F.C.AM.LAIQ. HINGES
LANGLIN	Nathan	O. HENINOIS
LECLERCQ	Mathias	U.S. NOEUVOISE
LEROY	Lucas	ST. BETHUNOIS
MAKOWSKI	Loane	F.C. FEMININ HENIN BEAUMONT
MALEON	Dylan	U.S. LAPUGNOY
MANICHE	Soraya	U.S. OUVRIERE DROCOURT
MARQUILLY	Arnaud	LA COUTURE F.C.
MATURSKI	Theo	F.C. CITE 6 CALONNE RICOUART
MELIN	Remi	E.S. DE ROEUX
PAWLOWSKI	Emeric	EST. CALONNE LIEVIN
PIERON	Noann	AM.S. SAILLY LABOURSE
PODVIN	Benjamin	A. S. LYSSOIS
RIDON	Aurélien	A.S. VENDIN 2000
ROCHE	Kévin	VERQUIGNEUL F. C.
SACLEUX	Mathys	F.C. CAMBLAIN CHATELAIN
VERCOUTRE	Valentin	A.S. VIOLAINOISE
ZAWADZKI	Clément	TORTEQUESNE F. C.

La formation administrative s'est déroulée le 19 octobre 2024 matin. Les présents sont donc désignables, sous réserve de validation de leur licence arbitre.

Encore merci aux formateurs et au club de LILLERS.

La prochaine FIA se déroulera du 2 au 4 janvier 2025 à AVION et est déjà complète (60 places).

Filière Ligue

La CDA valide les observateurs « filière ligue » suivants uniquement pour :

- M. SERPAUD Rémi
- M. DOR Mathieu

Parrainages

Florent LEFRANC évoque un point de situation concernant les parrainages. 20 parrainages ont eu lieu depuis octobre 2024.

14 parrainages sont prévus le week-end du 9 novembre 2024 et du 10 novembre 2024.

Validation de la liste de parrains par les membres de CDA :

ALLART Lucien – BIHL Sylvain – BILLAUT Cédric – BOURGEOIS Sébastien – BOURSAUD Jean Bernard – Antoine BRASSART – BRIDOUX Clément – CAPET Michel – CORDONNIER Corentin – DEDEOURGE Frédéric – DEDOURGE Serge – DELBOIS Georges – DELPIERRE Nicolas – DENEUVILLE Rémy – DEVEMY Freddy – DUPONT Fabien - DUQUENNE Mathieu – GARBE Gaetan – GODON Cédric – HAMEAU Frédéric – LECOMTE Ulrich – LEMAIRE Lucas – LEROUX Cédric – LOYER Alain – MENET Laurent – MOREL Benoit – MOREL Pascal – PAWLOWSKI Freddy – PETIT Hugues – PIETTE Benjamin – POULLE Manuel – QUIQUMPOIX Corentin – RICHELIEU Emmanuel – RULENCE Frédéric – sauvage Alain – SOUILLARD Claude – TASSART Florian – WALLET Johan -

### Journées nationales de l'arbitrage : Kévin VERBRUGGHE

Le District Artois a organisé la Journée Nationale de l'Arbitrage le samedi 19 octobre de 14 heures à 18 heures au stade Auguste Gallet à NOYELLES sous LENS, sous l'égide de la Poste, partenaire de cette opération, en collaboration avec le club local et la Ligue de Football des Hauts-de-France.

Merci à Kévin VERBRUGGE pour l'organisation de cette journée.

### Stage de perfectionnement

Le premier stage de perfectionnement aura lieu samedi 9 novembre à LILLERS de 14 à 17 heures.

Il concerne les catégories D1-D2-D3.

Le programme alliant salle et terrain est en cours de finalisation.

### Politique technique aux clubs

Une communication à destination des clubs est validée par les membres de CDA :

1. Relation capitaine et arbitre
2. Collaboration avec les arbitres assistants

Cette communication sera transmise à la présidente du District pour validation.

### Promotion

Promu en D1 : Monsieur BOUTROY Corentin

Promu en D2 : Messieurs CORDONNIER Corentin et DOME Thomas

### **OBSERVATIONS – Mathieu MUSTAR – Serge PAUCHET**

#### Jeunes

Intégration des candidats reçus à la FIA de LILLERS :

	Faits	Prévus	% dernière CDA	% actuel
Observations notées des JAD	40	129	12,67	31,01
Observations notées des Seniors Jeunes	1	13	7,69	7,69
Examens des candidats	15	49	36,36	30,61
Conseils CJAL avant examen Ligue	5	7	16,67	71,43
Conseils Filière Ligue Jeunes	5	28	15,00	17,86
1ère observ en duo des observateurs	13	15	60,00	86,67
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>241</b>	<b>18,10%</b>	<b>32,78%</b>

#### Seniors

Points sur les observations seniors

À ce jour, 26 % des observations ont été réalisées depuis début septembre 2024.

5 examens de candidats auront lieu le week end du 9 novembre 2024 et du 10 novembre 2024.

### **COMMISSION DE DISCIPLINE – Michel KLECHA – Serge PAUCHET**

- Michel KLECHA informe la CDA des dossiers de la commission de discipline.

- Un bilan du mois d'octobre est détaillé auprès des membres de CDA

## **TOUR DE TABLE**

Fin de la réunion : 20 heures 30

Prochaine réunion : jeudi 28 novembre 2024

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

**Secrétaire de séance**  
**Damien PENO**

**Président de la CDA**  
**Henry MACIUSZCZAK**



## COMMISSION FEMININES

### POLE PROMOTION



---

<b>Réunion du :</b>	Jeudi 7 novembre 2024
<b>Présidente :</b>	Mme Micheline GOLAWSKI -
<b>Présents :</b>	Mme Ingrid LECLERQ – M. Julien DESCAMPS -
<b>Excusés :</b>	MM. Pierre MONTAGNE – Antonin BEHAGUE -
<b>Technicien :</b>	M. Abdelkarim LEGRINI –

---

### ORDRE DU JOUR

- 1/ FESTIVAL U13F PITCH
- 2/ NOEL DES FEMININES
- 3/ PROJET FEMINISATION

#### FESTIVAL U13F PITCH

- > 15 équipes sont engagées sur 18 - 1<sup>er</sup> tour le 23 Novembre 2024
- > En challenge féminin : Beuvry – Mazingarbe – Lillers – Divion - Anzin – Oignies – Servins - Aire -
- > En mixité : RC Lens RC – Stade Béthune – Courrières – Vermelles - Wingles - O Liévin – FCF Hénin -
- > Sites d'accueil du 1<sup>er</sup> tour souhaités par la commission : Aire – Mazingarbe - Oignies (les clubs seront contactés pour accord).
- > Plateaux de 5 équipes validés par la commission :
  - OS Aire– Béthune Stade – FC Lillers – US Beuvry - UC Divion
  - EC Mazingarbe O. Liévin – RC Lens - ES Anzin – FC Servins
  - ASSB Oignies – AS Courrières – US Vermelles – SCPP Wingles – FCF Hénin-
- > Déroulement du 1<sup>er</sup> tour : 3 sites -poule de 5 équipes- à l'issue du premier tour les 3 équipes classées dernières seront éliminées.  
12 équipes seront qualifiées pour le second tour qui aura lieu le 22 mars 2025
- > Le règlement ainsi que les poules et rotations seront envoyés aux clubs engagés au plus tard le jeudi 14 novembre.
- > Il sera demandé aux clubs engagés d'envoyer le trombinoscope des joueuses qui participeront au 1<sup>er</sup> tour au membres de la commission désignés pour le contrôle des licences.
- > Pour accompagner les clubs accueillant des membres de la commission féminine seront présents.

> Prochaine réunion : le mardi 12 novembre 2024 au district  
Ordre du jour : préparation et validation règlement - fiches défis – rotations – résultats - validation des sites d'accueil -

### **NOEL DES FEMININES**

> Le Noel des féminines aura lieu le samedi 14 ou le dimanche 15 décembre en fonction de la disponibilité des salles, seront concernées les catégories de U6 à U9.

> Sites d'accueil en cours de validation : BEUVRY – SAINT POL – LOOS

> Atelier de Noël : « deviens une héroïne du recyclage » l'objectif est de sensibiliser les joueuses au gaspillage et réduire l'impact plastique.



### **PROJET FEMINISATION**

> Créer un événement pour les éducatrices, dirigeantes, actrices dans les clubs.

> « Les AUDACIEUSES » pilote du Projet Ingrid Leclercq (référente féminisation)

- Déconnexion du foot avec un événement axé sur le bien-être.
- Groupe de travail sur la connaissance de soi (Pyramides des valeurs)
- Accompagner dans les clubs en proposant des activités dédiées aux mamans.
- Candidater en tant que District au projet « Toutes Foot »

> Plan d'actions :

Réunion mi-janvier 2025.

Mettre en place l'évènement durant le mois de Mars "Journée de la Femme".

**Micheline GOLAWSKI**

**Présidente de la commission féminine**

Une signature manuscrite en encre rouge, qui semble être "Micheline Golawski", écrite sur une ligne de base.



## COMMISSION DEPARTEMENTALE de l'ARBITRAGE



**Deviens arbitre de club et valorise tes compétences !**

**Formation ARBITRE DE CLUB**

Vous êtes bénévole  
Vous êtes assistant sur les matchs de votre équipe  
Vous voulez vous former  
Vous voulez être reconnu  
Vous voulez prendre de l'assurance

**DEVIENS ARBITRE DE CLUB ET VALORISE TES COMPÉTENCES**

Qu'est ce qu'un arbitre de club:  
C'est un dirigeant qui en cas d'absence d'un arbitre officiel sur une rencontre, a la priorité pour diriger le match

**SAMEDI 23 NOVEMBRE**  
8h - 12h - Stade Municipal à GUARBECQUE  
Formation ludique et pratique

Comment s'inscrire:  
\* Remplir le fiche de candidature avant le 20/11  
\* Joindre un chèque de 50€ comprenant la formation, le livre des lois du jeu, un sifflet et les cartons

Renseignements:  
Commission Départementale de l'Arbitrage  
Pôle Technique  
Mail: poletechnique.artois@gmail.com

La Commission Départementale de l'Arbitrage de l'Artois organise une formation « **arbitre de club** ».

Retrouvez ci-dessous les informations utiles pour devenir Arbitre Bénévole de Club :

1. Qui est l'Arbitre de Club ?
2. La Formation Arbitre de Club
3. Comment s'inscrire ?

### QUI EST L'ARBITRE DE CLUB ?

Il doit-être **majeur, licencié dans un club** et souhaiter se **former à l'arbitrage** afin d'officier sur les rencontres. Suite à **sa formation**, il a priorité pour arbitrer des rencontres de son club en cas d'absence d'arbitre désigné.

### LA FORMATION ARBITRE de CLUB

Elle est organisée **le 23 Novembre de 8 heure à 12 heures** au stade municipal à Guarbecque.

### COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour être candidat (e), il faut être **MAJEUR**, et sous réserve de l'autorisation médicale sur la licence FFF. La formation sera réalisée durant 4h00.

Les frais de formation à la charge du candidat ou de son club sont de **50€** (inclus le livre des lois du jeu, le sifflet et un jeu de cartons).

Envoi de la fiche de candidature avant le 20 Novembre par voie postale à : District Artois de Football – 300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

### CONTACT

Commission Départementale de l'Arbitrage – Pôle Technique  
Poletechnique.artois@gmail.com



## **FICHE DE CANDIDATURE FORMATION ARBITRE DE CLUB**

**SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 de 8h00 à 12h00**

**Stade municipal à GUARBECQUE**

Pour être candidat (e), il faut être majeur, et sous réserve de l'autorisation médicale sur la licence FFF. La formation sera réalisée durant 4h00. Les frais de formation à la charge du candidat ou de son club sont de 50€ (inclus le livre des lois du jeu, le sifflet et un jeu de cartons).

**Renseignements concernant le ou (la) candidat (e) :**

**NOM :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance :** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Code postal :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**N° Tél fixe :** \_\_\_\_\_ **N° Portable :** \_\_\_\_\_

**Adresse Mail :** \_\_\_\_\_

**N° de licence :** \_\_\_\_\_ **Club couvert :** \_\_\_\_\_

Toute candidature à la fonction d'arbitre de club doit parvenir au secrétariat du District.

**Joindre la photocopie de la licence de dirigeant (e) ou joueurs (e) avec la mention de non-contre-indication à la pratique sportive ou un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive.**

La réussite à la formation d'arbitre de club vous permet d'avoir la priorité, en cas d'absence de l'arbitre ou des arbitres officiels.

**DATE :** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**SIGNATURE CANDIDAT (E) :**

---

Joindre un chèque de 50€ à l'ordre du District Artois de Football

Envoi avant le 20 Novembre par voie postale à :

District Artois de Football - 300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Contact : Commission Départementale de l'Arbitrage - Pôle Technique - Mail : [poletechnique.artois@gmail.com](mailto:poletechnique.artois@gmail.com)